Règlement intérieur de l'association Chiens en cavale



Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et compléter les statuts de l'association Chiens en cavale concernant l'organisation interne, les catégories de membres et les modalités de participation financière.

Article 2 – Catégories de membres

L'association distingue deux catégories de membres :

- Membres bénévoles : personnes qui assurent les promenades de chiens.
- Membres du bureau : président(e), vice-président, secrétaire, trésorier(e), élus en assemblée générale.

Article 3 - Droits de vote

Seuls les membres du bureau définis à l'article 2 de ce présent règlement sont convoqués à l'assemblée générale et bénéficient du droit de vote lors de celle-ci.

Article 4 – Compte-rendu d'assemblées générales ou extraordinaires

Les comptes rendus des assemblées générales (AGO et AGE) sont communiqués par email à tous les bénévoles.

Article 5 – Participation financière

Aucune cotisation n'est obligatoire pour ses membres.

Toutefois, pour contribuer aux frais de fonctionnement (assurances, frais administratifs, etc.), il est proposé aux membres une participation volontaire annuelle dont le montant indicatif est fixé à 9 euros.

Cette contribution est libre, non obligatoire, et laissée à l'appréciation de chaque membre.

Article 6 – Admission des membres

Les demandes d'adhésion sont examinées par le bureau, conformément à l'article 6 des statuts. Tout nouveau membre est invité à prendre connaissance des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 7 – Engagement des membres bénévoles

Les membres bénévoles actifs s'engagent à : respecter les valeurs de l'association et son objet social ; veiller au bien-être des chiens qui leur sont confiés ; prévenir le bureau en cas d'indisponibilité ou de retrait de leurs engagements. Ils s'engagent également à honorer les promenades réservées.

Article 8 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié par décision du bureau. Il entre en vigueur dès son adoption.

Fait à Mathieu le 18/01/2025

Louisiana Richard (Présidente)

Julius Peschard (Vice-président & webmaster)

Nathalie Mossmann (Trésiorière)



Lilou-Ann Mossmann (Secrétaire)

